L'imbroglio Ocalan, chef du Parti des travailleurs kurdes (PKK)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-348651

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

mes, il n'est pas sûr que les ressources humaines d'une Grande Unité correspondent toujours avec ses besoins, même si l'on s'est presque toujours basé sur cette supposition. Un instrument global a donc toutes les chances de se révéler aussi plus flexible.

De plus, une gestion à l'échelon de l'armée permettrait de fixer des critères de sélection rigoureux, uniformes et objectifs pour l'ensemble des cadres de l'armée. Il n'est plus concevable que le développement de la carrière d'un cadre de milice soit livré au hasard ou à des circonstances momentanées plus ou moins favorables. Le professeur Staffelbach a relevé avec pertinence dans un article récent[4] que l'armée perd plus avec une mauvaise planification du personnel qu'elle ne peut corriger ou compenser avec la formation.

Conclusion

Une gestion des ressources humaines compétitive est vitale pour une armée de milice. Elle a besoin de cadres et de leurs compétences. Elle ne peut ni les ignorer ni les gaspiller. Dans la situation de concurrence avec la carrière professionnelle[5], l'armée est la perdante potentielle lors d'incompatibilité. C'est donc à elle qu'il revient de créer les conditions favorables à une coordination. Il lui faut donc un instrument de gestion des ressources humaines très flexible, qui lui permette de tirer le profit optimal du potentiel global en cadres de milice, potentiel créé à la fois par sa formation civile, ses expériences professionnelles et autres, sa carrière mili-taire.

M. A. R.

[4] *Prof. Bruno Staffelbach « Nachfragekonkurrenz zwischen Wirtschaft und Armee »,* NZZ *15.6.98.*

[5] *Il ne faudrait cependant pas oublier que l'armée est aussi en concurrence avec d'autres activités, comme la politique, les engagements caritatifs et les hobbies. Le temps extra-professionnel de l'individu touche de nombreux cercles. Nous avons limité notre spectre pour nous consacrer au problème principal.*

L'imbroglio Ocalan, chef du Parti des travailleurs kurdes (PKK)

Il semblerait qu'autorités russes et italiennes se soient entendues pour exfiltrer Ocalan vers Rome. Le premier ministre russe, Evgueni Primakov, est un défenseur de la cause kurde et un ancien chef du KGB au Proche-Orient... Devant le trouble créé, Moscou nie avoir eu connaissance du passage en Russie d'Ocalan auquel a pourtant été offert le choix d'un exil en Italie ou en Corée du Nord. L'Italie, qui avait accueilli en automne 1998 le Parlement kurde en exil au sein duquel le PKK joue un rôle prépondérant, semble découvrir tardivement qu'elle a accueilli, non un combattant nationaliste, mais un terroriste qu'il faudrait juger. Ses autorités, en tout cas, savaient, puisqu'Ocalan est arrivé à Rome en compagnie d'un député communiste, un protégé du ministre de la justice Oliviero Diliberto. D'autre part, comment peuvent-elles ignorer qu'elles ont le droit d'extrader une personne recherchée, même vers un pays qui connaît la peine de mort, à condition que celui-ci s'engage à ne pas l'appliquer? (*Désinformation-Hebdo*, 16 décembre 1998)